



## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

### ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

#### - Séance du 14 février 2019 -

Etaient présents :

Mme DUBOUILH, Mme DURRANS, M. LAMPROPOULOS, M. LAPAIRE, Mme OLLIER, M. BALLESTA, M. DAMOME, Mme DUFEAL, Mme PORTES, Mme RACHMUHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BARTHE, M. BOULARD, Mme BOUZOU, M. DAGNEAU, Mme DUBO, Mme FAIVRE, M. FRERET, Mme LE BELLEGO, M. PUISSET, M. IUNGMANN, Mme ROUX-LABAT.

Etaient représentés :

M. FRÖHLICH, M. LE BOURDONNEC, Mme MALTONE, M. PUGET, Mme CAYLA, M. DEROY, Mme GAURY-SIROY, Mme LESPIAUCQ, M. WEST.

Etaient invités :

Mme Caillot, Mme DUMAS, Mme MIRAS, M. PIALOUX, M. VALAT.

<b>Nombre de membres</b>	<b>40</b>	16 enseignants, 16 étudiants, 4 personnels BIATSS, 4 personnalités extérieures
<b>Nombre de membre Présents</b>	<b>25</b>	
<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>9</b>	

M. Ballesta ouvre la séance à 9H00.

Il informe les membres de la CFVU de la nomination de trois chargés de mission accompagnant désormais la vice-présidente étudiante dans ses missions :

- Mme Le Bellego, chargée de mission affaires sociales, santé et sécurité,
- M. Dagneau, chargé de mission vie étudiante, citoyenneté et orientation,
- M. Barthe, chargé de mission mobilité et insertion professionnelle.

### **I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JANVIER 2019**

M. Valat signale une demande de modification de Mme Rachmuhl déjà portée au PV.

En l'absence d'autres remarques, M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	34
Pour :	29
Abstention :	5

➡ **La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2019.**

## II/ MODALITÉS ET CALENDRIER D'ADMISSION EN 2<sup>ÈME</sup> ET 3<sup>ÈME</sup> ANNÉE DE LICENCE

Mme Miras présente les modalités d'admission en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de licence. Cette procédure s'adresse aux étudiants sur titres français ou sur titres européens/EEE et permet de s'assurer que les conditions d'accès dans l'année de formation demandée sont remplies.

Mme Rachmuhl demande quel est le processus d'élaboration de ce calendrier.

Mme Miras répond que ce calendrier est proposé par les responsables de formation dans le respect de la loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 dite « silence vaut accord ».

Mme Duféal demande pourquoi la colonne capacité d'accueil mentionne l'intitulé : « en fonction des abandons et redoublements ». Elle souligne également une erreur de dénomination de la mention Géographie et aménagement dans la première colonne.

Mme Miras précise que la référence à la mention est correcte, elle est indiquée en gras. Les calendriers des différents parcours de la mention sont précisés dans les lignes en-dessous.

M. Valat rappelle que les capacités d'accueil ne relèvent pas d'une prérogative de la CFVU. L'article L612-3 du code de l'éducation relatif à l'admission en licence dispose que « *les capacités d'accueil des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont arrêtées chaque année par l'autorité académique après dialogue avec chaque établissement.* »

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	34
Pour :	34

➡ **La CFVU valide les modalités et le calendrier d'admission en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de licence.**

## III/ MODALITÉS ET CALENDRIER D'ADMISSION DES LICENCES PROFESSIONNELLES

M. Arcelin s'étonne que le calendrier de gestion fourni par l'IUT s'étende au-delà des bornes de 2 mois fixées par la loi SVA.

Mme Miras signale une transmission tardive du calendrier de la part de l'IUT.

M. Ballesta, compte tenu des dates du calendrier transmis par l'IUT qui pourraient ne pas être conformes aux dispositions de la loi SVA, propose d'exclure de la délibération les formations portées par

l'IUT. Il indique qu'il se rapprochera de la directrice pour vérifier les modalités d'admission mises en œuvre par l'IUT.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	34
Pour :	34

➡ ***La CFVU valide les modalités et le calendrier d'admission des licences professionnelles (à l'exclusion des LP portées par l'IUT).***

#### **IV/BILAN RÉORIENTATIONS DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE – ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018/2019**

Mme Miras présente le bilan de la campagne de réorientations du 1er semestre – année universitaire 2018/2019.

191 demandes ont été étudiées par la commission. En L1, 128 demandes ont reçu un avis favorable et 50 un avis défavorable. Le nombre d'avis défavorables s'explique principalement par le nombre de candidatures qui se sont portées sur des parcours disposant d'un nombre restreint de places à la réorientation (ex : 2 places pour le parcours information-communication, anglais).

En L2, 11 demandes ont reçu un avis favorable et 2 un avis défavorable.

La part de réorientations internes représente 61% du nombre total de demandes contre 39% pour les réorientations externes.

Les formations les plus demandées sont les suivantes : LEA anglais-espagnol, information-communication, anglais, histoire, autres parcours de LEA, histoire de l'art.

M. Ballesta souligne une réelle volonté de l'établissement d'ouvrir à la réorientation toutes les formations ayant des places vacantes.

M. Hauquin évoque le chiffre de 10% d'étudiants de L1 envisageant une réorientation inter semestrielle.

Dans un processus d'accompagnement de ces étudiants, la DOSIP a développé des ateliers pratiques, des sessions d'information tout au long de l'année et des entretiens individuels menés par ses conseillers.

Ce dispositif a été renforcé cette année avec la mise en place d'une permanence dédiée durant la pose méridienne tout au long de l'année.

M. Boulard demande si un dispositif d'accompagnement est également mis en place pour les étudiants ayant obtenu un avis défavorable avec une possibilité de réorientation reportée au mois de septembre.

Mme Miras évoque les dispositifs d'accompagnement individualisés menés également par la DOSIP.

Mme Rahou confirme la fragilité de certaines demandes soldées par un refus. Généralement, ces étudiants souhaitent débiter une formation en langue en niveau débutant (ex : japonais, chinois, russe...). La commission juge plus raisonnable pour ces étudiants de poursuivre leur cursus au second semestre en renforçant leur niveau en langue par un apprentissage auprès du centre de langue Bordeaux Montaigne. Ils débiteront cette formation à la rentrée suivante en bénéficiant des dispositifs de remédiation et de mise à niveau mis en place par les équipes pédagogiques lors du 1<sup>er</sup> semestre.

Mme Durrans demande s'il est envisageable d'accueillir en tant qu'auditeur libre des étudiants ayant obtenu un avis défavorable.

Mme Rahou indique que cela est possible dans le cadre d'une réorientation interne car pour assister aux enseignements, il faut impérativement être inscrit dans l'établissement.

M. Hauquin précise que dans cette hypothèse, l'étudiant est accompagné au semestre 2 sur son projet de formation et peut se voir proposer un stage de découverte.

M. Ballesta propose de renforcer la communication sur la pluralité des actions menées auprès des publics en réorientation.

Mme Portes souligne l'importance d'informer les lycéens de l'existence de la réorientation lors des JFE.

M. Hauquin signale que les dispositifs d'accompagnement mis en place par l'université sont présentés aux professeurs principaux lors des journées de l'enseignement supérieur des lycées partenaires.

M. Ballesta salue l'investissement collectif et plus particulièrement celui de la DOSIP lors des journées portes ouvertes qui ont eu lieu les 1<sup>er</sup> et 2 février et qui ont permis d'accueillir des familles de villes éloignées, parfois extérieures à l'académie.

Mme Faivre insiste sur l'importance d'une communication sur la réorientation inter-semestrielle auprès des lycéens.

Mme Rachmuhl acquiesce en proposant de promouvoir le dispositif lors des journées de la pré-rentree. Elle sollicite la DOSIP pour une mise à disposition d'un diaporama qui pourrait être présenté à cette occasion. Elle évoque aussi l'importance d'une immersion ponctuelle des étudiants dans les CM et TD.

M. Lapaire demande si les ECTS acquis dans la formation du 1<sup>er</sup> semestre sont transférables sur la nouvelle formation. Il se demande si une réorientation avant la fin du premier semestre est envisageable.

Mme Miras confirme la possibilité de validation d'UE dans le cadre de la nouvelle formation.

M. Valat indique que des réorientations ont pu être anticipées dès la rentrée pour des demandes très spécifiques mais qu'elles sont difficiles à généraliser alors qu'il reste beaucoup d'étudiants à inscrire et que l'on ne maîtrise pas le nombre de places potentiellement disponibles.

M. lungmann salue le travail mené par les équipes de l'université dans le cadre de la réorientation et signale la bonne connaissance de ces dispositifs, en particulier de lycéens qui s'orientent en PACES ou STAPS. Il souligne l'importance des relais que constituent les professeurs principaux, les chefs d'établissements et les CIO. Il rappelle enfin la possibilité d'équivalence créée dans le cadre de la convention de partenariat entre le BTS Design de produits du lycée Magendie et la licence Design de l'UBM.

Mme Duféal souligne elle aussi l'importance d'ouverture de cours de TD aux étudiants afin de les rassurer et leur permettre d'entrer en contact avec la promotion. Elle demande si la présence du directeur des études au sein de cette commission est envisagée.

M. Ballesta répond que dans le cadre de sa mission, le directeur des études sera un relais entre les étudiants et la commission.

## V/ DOMICILIATION DES ASSOCIATIONS

Mme Dumas signale que la CODALA <sup>1</sup> a approuvé en séance en date du 29/01/2019, les demandes de domiciliation de :

- Association Générations.

Elle a également approuvé les demandes de domiciliation et d'attribution de locaux pour :

- Association Pop Up, mutualisation du local avec l'association la Peña ;
- Association Datacabana, mutualisation du local avec l'association Dealers de Science et Amidaf dans la salle E 302 ;
- Association On ne fait pas que lire, mutualisation du local avec l'association ALC ;
- Association Delt'Arts. En ce qui concerne les demandes de locaux, la commission propose la mise à disposition d'un lieu de stockage et de co-working (sur certains créneaux) à la Maison des Arts.

Elle a en outre approuvé l'attribution de locaux pour des associations déjà domiciliées :

- Association Cultiv'Actions, mutualisation du local avec l'association avec Artothem ;
- Association Mauvais genre.s, mutualisation du local avec l'association Wake Up ;
- Association de Sciences Archéologiques : attente de demande de local auprès de la Maison de l'Archéologie ;
- Association Hanguk, mutualisation envisagée avec SciLab.

Les mutualisations de locaux associatifs proposées par la Commission seraient effectives jusqu'au début des travaux prévus sur l'université à partir du mois de mai 2020.

Mme Duféal demande de quel master est issue l'association Datacabana.

Elle signale que les locaux associatifs ont été cartographiés il y a quelques semaines par Vincent Bergeot, responsable local pour le SotM-FR et organisateur des 6e rencontres nationales dédiées à OpenStreetMap qui ont eu lieu à l'UBM l'année dernière, et des étudiants de l'université.

Mme Dumas répond qu'il s'agit d'une association de filière qui fédère plusieurs masters de la mention Information et communication.

M. Arcelin souligne l'absence d'un représentant BIATSS au sein de cette commission.

M. Ballesta prend acte de cette observation et propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	34
Pour :	34

**☞ La CFVU approuve le PV de la CODALA sur les demandes de domiciliation d'associations et d'attribution de locaux.**

---

<sup>1</sup> Commission de Domiciliation et d'Attribution des Locaux Associatifs

## **VI/ CONVENTION DE PARTENARIAT UBM/UNIVERSITE DE KONSTANZ**

M. Valat présente la convention de partenariat passé entre l'UBM et l'Université de Konstanz.

Cette convention qui a pour objet la gestion du programme de Double diplôme de Master « Multilingualism (Mehrsprachigkeit) » de l'Université de Konstanz / « Plurilinguisme et contact de langues » de l'Université Bordeaux Montaigne a déjà été soumise à l'approbation de la CFVU du 05/04/2018.

Du fait du changement de coordination pédagogique aussi bien côté UBM que Konstanz, cette convention est soumise de nouveau à l'approbation de la commission.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	34
Pour :	34

**➡ La CFVU approuve la convention de programme de double diplôme de Master (Plurilinguisme) entre UBM/université de KONSTANZ.**

## **VII/ DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'UFR LANGUES ET CIVILISATIONS**

M. Valat présente les demandes de subventions des associations étudiantes de l'UFR Langues et civilisations. Ces subventions ont pour objet d'aider financièrement des projets de séjour linguistiques et culturels à Allemagne par l'association Die clique (participation aux frais liés à l'hébergement, à hauteur de 2 000 €), au Pays Basque espagnol par La Peña (participation aux frais liés à l'hébergement, à hauteur de 960 €), en Ecosse par l'association English Club (participation aux frais liés à l'hébergement, à hauteur de 2 000 €) et une pièce de théâtre par la même association (participation à la moitié des frais de costume, décor et réservation de salle, à hauteur de 240 €).

M. Ballesta signale que certains projets demandant une subvention auprès de l'UFR Langues n'ont pas pu être financés dans le cadre du fonds de soutien à la pédagogie en raison du nombre important de demandes.

M. Dagneau rappelle que lorsque la subvention est versée sur le compte de l'association, la demande est soumise au vote de la CFVU.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	34
Pour :	34

**➡ La CFVU donne un avis favorable aux subventions proposées par l'UFR Langues et civilisations aux associations Die Clique, La Peña et English club.**

## VIII/ CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2019/2020 DE L'ÉCOLE DOCTORALE

M. Valat présente le calendrier 2019/2020 de l'école doctorale :

Année universitaire 2019/2020		
<b>Contrats Doctoraux</b>	Candidature (dossier Apoflux)	Du 6 mai au 13 juin
	Date limite dépôt des dossiers	14 juin à 12h00
	Auditions des Candidats	1 et 2 juillet
	Publication des résultats	Le 5 juillet
	Inscription administrative	Du 8 au 19 juillet 2019
<b>Admission en 1<sup>ère</sup> année de doctorat</b>	Demande d'admission en première année de doctorat : Candidature électronique (dossier Apoflux)	Du 21 août au 25 septembre
	Dépôt des dossiers de candidature Apoflux	Du 9 septembre au 4 octobre
	Commission d'admission	Les 15 et 16 octobre
	Publication des résultats	A partir du 18 octobre 2019
<b>Docteurs</b>	Cérémonie de remise des diplômes	9 octobre
<b>Rentrée</b>	Journée de rentrée de l'Ecole Doctorale	6 novembre
<b>Inscription en doctorat</b>	Inscription administrative en 1 <sup>ère</sup> année	Du 21 octobre au 28 novembre
	Demande de dérogation (doctorat + de 3 ans)	Du 25 mars au 29 mai
	Renouvellement d'inscription	Du 8 juillet au 17 octobre
<b>Cotutelles</b>	Demande de cotutelle internationale	Dès l'inscription administrative
	Elaboration avenant à la cotutelle	Dès l'acceptation de la demande de dérogation

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	34
Pour :	34

👉 **La CFVU adopte le calendrier 2019/2020 de l'école doctorale.**

## IX/ RÉINSCRIPTION EN MASTER DANS LA MÊME MENTION

M. Ballesta signale que cette proposition fait suite à quelques demandes d'étudiants souhaitant se réinscrire dans un parcours d'une mention de master déjà obtenue. Ce cas s'est notamment présenté en master mention Cinéma et Audiovisuel et master mention Archéologie, sciences pour l'archéologie. Nationalement, la DGESIP a fait état de l'absence d'une interdiction nationale sur cette question. Après échange avec l'équipe présidentielle et la CDUFRI la disposition ci-après est proposée :  
*"Tout titulaire d'un parcours d'une mention de master peut être autorisé à se réinscrire dans un autre parcours de la même mention. L'autorisation d'admission porte alors sur la 2<sup>ème</sup> année du master.*

*En outre, le candidat admis peut être tenu de suivre et valider des enseignements complémentaires ou être dispensé de certains enseignements."*

M. Damome signale un cas similaire l'année précédente au sein du master mention Communication des organisations.

Mme Duféal trouve le terme de réinscription au sein d'une même mention ambiguë. Elle demande si tous les masters de l'UBM permettent une intégration directe en M2.

M. Ballesta parle de réinscription puisque l'étudiant concerné est déjà diplômé de la mention. Le choix de limiter la réinscription au niveau M2 tient compte des compétences acquises par les étudiants dans le cadre du M1. La commission pédagogique déterminera s'il est nécessaire pour l'étudiant de valider des UE organisées dans le cadre du M1.

M. Valat parle d'une inscription unique en M2 et ce même si l'étudiant doit repasser des UE enseignées en M1.

Mme Faivre souhaite une vigilance pour ces étudiants dans le cadre des commissions de césure et d'exonération qui prennent compte le critère de continuité dans les études suivies.

M. Ballesta signale une poursuite de cette discussion lors de la prochaine CFVU avec la présentation d'une étude de suivi de cohorte menée par l'ODE.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	34
Pour :	34

**➡ La CFVU valide la disposition proposée de réinscription en master dans un autre parcours la même mention.**

## **X/ QUESTIONS DIVERSES**

Mme Faivre souhaite évoquer le statut des étudiants référents au sein des formations et la valorisation de leur action par l'attribution de points AFP.

M. Ballesta demande une étude préalable du nombre d'étudiants concernés et de leur implication au sein de leur formation.

Mme Durrans signale que certains de ces étudiants participent également au conseil de perfectionnement.

Mme Rachmuhl propose d'encadrer un niveau de responsabilité de ces étudiants afin d'évaluer leur engagement.

M. Damome signale que l'étudiant référent en licence information et communication est fortement impliqué dans l'encadrement pédagogique de la formation.

M. Pialoux évoque la mise en place de deux formes de valorisation possibles : soit par l'engagement étudiant, soit par la mise en place d'une certification spécifique.

M. Ballesta propose que cette question soit ajoutée à l'ordre du jour du bureau de la CFVU du 07/03/2019.

Mme Duféal évoque des problèmes de réservation d'amphis pour le rattrapage des heures d'enseignement non effectuées suite au blocage de l'université le 05/02/2019. Elle signale l'organisation le 8 mars sur le campus d'une cartopartie sur l'Equateur avec deux classes du collègue Gérard Philippe de Pessac. Elle rappelle que la compétence Open Street Map est désormais identifiée comme une compétence numérique en classe de seconde.

M. Ballesta rappelle que les heures sont réputées faites et rémunérées. Pour les enseignants qui souhaitent reprogrammer ces cours, ils doivent se rapprocher du pôle logistique de leur UFR ou à défaut proposer un format numérique aux étudiants.

M. Pialoux signale l'organisation entre 12h30 et 13h30 d'une AG par le comité de mobilisation étudiant.

M. Ballesta évoque la réception du comité de mobilisation par la Présidence et la DGS la veille de la CFVU.

Mme Duféal demande des éléments de réponse sur la communication des modalités de « traitement automatisé » des candidatures dans le cadre de la procédure d'admission en 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle face au jugement prononcé par le TA de la Guadeloupe le 5 février 2019.

M. Valat rappelle que la loi ORE est en contradiction avec la réglementation relative sur l'accès aux documents administratifs. Le ministère a réaffirmé le secret des délibérations, considérant que l'aide à la décision apportée aux commissions ne pouvait être assimilée à un traitement algorithmique. Alors que le TA de la Guadeloupe sollicité par l'UNEF a conclu que les établissements ont l'obligation de fournir ces informations, le ministère encourage l'université de la Guadeloupe à se pourvoir devant le Conseil d'Etat. A titre personnel, il pense que ces problématiques relèvent essentiellement de la région parisienne où le recrutement prend en compte le lycée d'origine des candidats et se déclare plutôt favorable à plus de transparence quant aux règles de calcul sur lesquelles se fondent les commissions d'examen des vœux.

Mme Rachmuhl souhaite proposer aux membres de la CFVU l'identification d'un lieu dédié aux actions de tutorat au sein de l'établissement.

Mme Faivre salue cette idée et voit de nombreux avantages à cette mutualisation. En UFR Humanités, la mise en place du parcours adaptée pose désormais la question de la source de financement du contrat de tuteur.

M. Boulard évoque la pratique d'autres universités dans lesquelles des étudiants de masters sont identifiés par domaine de compétence au sein de la bibliothèque universitaire de l'établissement.

Mme Duféal pense que le tutorat peut s'allier à la pratique du co-working.

M. Ballesta souligne l'aménagement d'espaces de co-working au sein de la bibliothèque universitaire dans le cadre de l'opération campus.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 11H10.

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET